Wallonie

Direction du contrôle des mandats

SPW Service public de Wallonie

Renvoyez ce formulaire complété et signé au plus tard le 31 juillet 2018, par recommandé, à :

➔

Service public de Wallonie
Direction du contrôle des mandats

Rue Champêtre, 2
5100 NAMUR (Jambes)

Les déclarations peuvent aussi être déposées auprès de la Direction du contrôle des mandats de 8h30 à 13h.

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez sur le site Web :
http://declaration-mandats.wallonie.be
ou contactez

Direction du contrôle des mandats

Téléphone : 081 32 11 50

Fax : 081 32 11 52

declaration.mandats@spw.wallonie.be

Déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération
Année de déclaration 2018

Public

Ce formulaire s'adresse aux assujettis à l'obligation de déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération auprès de la Direction du contrôle des mandats en vertu de la réglementation précisée ci-dessous.
En ce qui concerne les titulaires d'un mandat originaire qui sont également parlementaires, l'organe de contrôle est l'instance désignée à cette fin par l'Assemblée parlementaire dans laquelle ils exercent leur mandat.
La déclaration ne doit dès lors pas être transmise à la Direction du contrôle des mandats. Il convient, dans ce cas, de se renseigner auprès de son Assemblée parlementaire pour connaître les modalités prévues.

Réglementation

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public et aux commissaires du Gouvernement et les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public et aux commissaires du Gouvernement pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Protection de la vie privée

- Conformément à la réglementation en matière de protection des données, au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la loi organique des centre publics d'action sociale du 8 juillet 1976 et aux décrets de 2004 relatifs au statut de l'administrateur public, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la Direction du contrôle des mandats (voir coordonnées en haut du formulaire), qu'en vue de permettre le contrôle du respect des règles de rémunérations et des plafonds de rémunération, ainsi que pour assurer une publication annuelle au Moniteur belge et sur le site internet de la Région d'un cadastre des mandats, des fonctions et des rémunérations tels qu'ils seront mentionnés par les assujettis dans leur formulaire de déclaration.
- Ces données seront conservées 6 ans après la réception de votre déclaration.
- Le personnel de la direction est tenu au secret professionnel conformément à l'article 458 du Code pénal. Il ne peut diffuser des informations relatives à l'exercice de sa mission que dans le respect des règles de publicité prévues par les législations susmentionnées.
- Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie.
- Via l'adresse declaration.mandat@spw.wallonie.be, vous pouvez exercer vos droits quant au traitement réalisé par le Service public de Wallonie (SPW).
  Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.
- Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be ».

Avertissement préalable

- Il est impératif que le volet «Coordonnées du mandataire » mentionne :
  - Votre nom ;
  - Votre prénom ;
  - Votre adresse ;
  - Votre numéro de registre national ;
  - Un numéro de téléphone au moins ;
  - Une adresse courriel ;
  - L'année d'exercice des mandats et fonctions déclarés.
- Un cadastre des mandats, fonctions et rémunérations afférents à l'année 2017 et déclarés en 2018 sera publié au plus tard le 31 décembre 2018 au Moniteur belge et sur le site internet de la Région.
- Attention : les indications relatives à vos mandats, fonctions et rémunérations seront publiées telles que vous les avez renseignées dans votre formulaire de déclaration. Soyez donc particulièrement vigilant quant aux données que vous y mentionnez. Vérifiez notamment que vous avez bien renseigné l'ensemble de vos mandats, fonctions et rémunérations à déclarer et que les dénominations de vos mandats et fonctions ainsi que les chiffres de vos rémunérations sont exacts.
  Concrètement, tous les mandats, fonctions et professions qui seront déclarés dans votre formulaire de déclaration seront publiés tels que déclarés.
  Seront également publiés les montants des rémunérations et avantages en nature liés aux mandats originaires, aux mandats dérivés, aux mandats, fonctions et charges publics d'ordre politique (en ce compris les mandats d'administrateurs publics et de commissaires du gouvernement), aux fonctions de titulaires d'une fonction dirigeante locale et aux fonctions de gestionnaire.
  Les montants des rémunérations et avantages en nature liés aux mandats, fonctions dirigeantes ou professions exercés dans la sphère privée ne seront pas publiés. Il sera fait mention du caractère rémunéré ou non et de l'octroi ou non d'avantages en nature.
- Les fiches fiscales permettant le contrôle des déclarations par l'organe de contrôle doivent être jointes à votre déclaration. Ce dernier conserve les déclarations qui lui sont remises et les fiches fiscales qui y sont jointes pendant une période de six ans. À l'issue de ce délai, il veille à leur destruction.
- La personne concernée qui n'a pas déposé de déclaration ou a établi sciemment une fausse déclaration est passible selon le cas, d'une déchéance de mandats et d'une inéligibilité, d'une révocation de mandats et d'une interdiction temporaire d'être titulaire d'un mandat.

1. Coordonnées du mandataire

1.1. Identification

☐ M.
☐ Mme

Nom

Prénom

Le cas échéant, nom d'épouse

Numéro de registre national

. . . . . - . . . . . .

Téléphone privé

Téléphone bureau

GSM

Courriel

1.2. Adresse

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

1.3. Année de l'exercice

Année pendant laquelle les mandats et fonctions ont été exercés

4. Fonction dirigeante locale

Institution où la fonction est exercée	Fonction		Avantages en nature
	Descriptif	Rémunérations (Montant annuel brut)	Montant annuel brut
		€	€
		€	€
		€	€
		€	€

4.1. Mandats qui sont la conséquence de la fonction dirigeante locale

Institution où le mandat est exercé	Mandat			Avantages en nature
	Organe	Descriptif	Rémunérations (Montant annuel brut)	Montant annuel brut
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€

4.2. Mandats, fonctions et charges publics d'ordre politique

Institution qui a désigné le mandataire	Institution où le mandat est exercé	Mandats, fonctions ou charges publics d'ordre politique			Avantages en nature
		Organe	Descriptif	Rémunérations (Montant annuel brut)	Montant annuel brut
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€
				€	€

4.3. Gestionnaire

Institution où la fonction est exercée	Fonction		Avantages en nature
	Descriptif	Rémunérations (Montant annuel brut)	Montant annuel brut
		€	€
		€	€
		€	€
		€	€

4.4. Mandats, fonctions dirigeantes ou professions

Institution	Mandat, fonction dirigeante ou profession			Avantages en nature
	Organe	Descriptif	Rémunérations	
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

8. Liste des documents à joindre

Fiche(s) fiscale(s) :

- ☐ Fiche fiscale 1
- ☐ Fiche fiscale 2
- ☐ Fiche fiscale 3
- ☐ Fiche fiscale 4
- ☐ Fiche fiscale 5
- ☐ Fiche fiscale 6
- ☐ Fiche fiscale 7
- ☐ Fiche fiscale 8
- ☐ Fiche fiscale 9
- ☐ Fiche fiscale 10
- ☐ Fiche fiscale 11
- ☐ Fiche fiscale 12
- ☐ Fiche fiscale 13
- ☐ Fiche fiscale 14
- ☐ Fiche fiscale 15
- ☐ Fiche fiscale 16
- ☐ Fiche fiscale 17
- ☐ Fiche fiscale 18
- ☐ Fiche fiscale 19
- ☐ Fiche fiscale 20

Nombre **TOTAL** de documents joints

9. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

Déclare sur l'honneur que cette déclaration est exacte et sincère.

Lieu

Signature

Date

/ /